

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

**PRÉSENTS :** M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

**ABSENTS REPRESENTÉS :** MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD  
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,  
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL  
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

**ABSENT :** M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10**

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14**

**DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026**

**DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026**

★★★★★★

**RAPPORTEUR :** Monsieur Bernard GUIRAUD

**N°046-26 – OBJET** Rapport Social Unique 2024 du CCAS

Le Président rappelle que le Rapport Social Unique (RSU) est institué par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et qu'il se substitue au bilan social. Il doit désormais être élaboré chaque année et rassemble des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines.

Il constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial et permet d'apprécier la situation de la collectivité à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Le Rapport Social Unique a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance du 13 novembre 2025. Conformément à la réglementation, il a été présenté à cette instance et n'a donné lieu à aucun débat.

Synthèse du RSU 2024 du CCAS :

- Au 31 décembre 2024, 4 agents sont employés dont 3 agents fonctionnaires et un agent contractuel
- Deux agents ont bénéficié d'une évolution de carrière
- Aucun travailleur handicapé n'a été recruté.
- En moyenne 3.3 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire
- En moyenne 2.5 jours/an de formation par agent
- Aucune sanction disciplinaire n'a été prononcée.
- Aucun accident de travail n'a été déclaré.

**Après présentation du Rapport Social Unique 2024, le Conseil d'Administration,  
PREND ACTE**

↳ De la présentation du Rapport Social Unique 2024 du Centre Communal d'Action sociale de Lesparre-Médoc

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

**Pour copie conforme  
Le Président du CCAS,**

  
**Bernard GUIRAUD**